

Vente aux enchères forcée d'immeuble après faillite

Faillite : Anthony Robert Eden, d'Alfred Edward, 3971 Ollon

L'office des faillites du district de Sierre vendra aux enchères publiques, **le mercredi 12 août 2020 dès 15H00**, à la salle de ventes de l'office au 1^{er} étage du bâtiment "Le Bourgeois", Av. du Rothorn 2, à Sierre, les immeubles suivants :

Immeubles sis à Ollon sur la Commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)

Lot n° 1

Parcelle n° 4637, plan n° 23, nom local : Tsancorbo, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)
Autre surface verte, 77 m²
Forêt dense, 18 m²
(sa part ½)

Estimation officielle de sa part : CHF. 1'150.00

Il s'agit d'une parcelle en forme de polygone irrégulier. Elle n'est pas bâtie, pas aménagée.

Lot n° 2 (en bloc)

PPE n° 52194, quote-part de 570/1000 de la parcelle de base n° 5039, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)
Sous-sol : cave n° 5, salle n° 6
Rez : appartement n° 8, réduit n° 9
1^{er} étage : réduit n° 9, appartement n° 12
Porche d'entrée n° 13, accès-dalle n° 14
Combles : galetas n° 16
(sa part ½)

Il s'agit d'un logement de 3 pièces au rez-de-chaussée, d'un logement de 2 ½ pièces au 1^{er} étage et divers locaux.

PARCELLE DE BASE OBJET DE LA PPE

Parcelle n° 5039, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)
Autre revêtement dur, 51 m²
Habitation, 145 m²

Parcelle n° 5041, plan n° 26, nom local : Le Fond d'Ollon, commune de Crans-Montana (secteur Chermignon)
Autre revêtement dur, 11 m²
Autre bâtiment, 18 m²
(sa part ½)

Il s'agit d'une parcelle en forme de polygone irrégulier. Construction en béton semi-enterrée, à l'usage de cave pour la partie inférieure et de terrasse pour la partie hors-sol.

Estimation officielle de sa part (lot complet) CHF : 133'650.00 (CHF 122'550.00 + CHF 11'100.00).

La copropriétaire des parcelles n° 4637, 5041 et de la PPE 52194 au bénéfice d'un droit de préemption légal pourra faire valoir son droit lors des enchères mêmes et aux conditions de l'adjudication (art. 60a ORFI).

Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Nous attirons leur attention sur les dispositions légales concernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.

L'état descriptif et les conditions de vente seront à la disposition des amateurs à l'office des faillites du district de Sierre dès le 13 juillet 2020 sur rendez-vous préalable et la visite des immeubles sera organisée sur demande. Renseignements au 027 606 16 30.

Paiement au comptant ou par une garantie bancaire irrévocable et illimitée d'un acompte de 10 % et de 2 % d'avance de frais pour les frais de transcription (les chèques ne sont pas admis). Le solde dans le mois avec intérêts à 5 %.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.

Sierre, le 19 juin 2020

Office des faillites du district de Sierre
Philippe Ballestraz, Préposé

